



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 15 octobre 2012

Surveillez vos payes !

Le 12 octobre 2012 le chef délégué, Jean-Sébastien Neiderer, a déposé deux griefs syndicaux (collectifs) sur la question du juste paiement des taux de salaires et autres avantages prévus à la convention collective pour les salarié-es, membres du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield - CSN.

Mauvais paiement

Le premier grief touche tous les 2^e opérateurs chariot et les 2^e opérateurs chargeur qui étaient payé 26,53 \$ au lieu de 27,14 \$, depuis le 1^{er} avril 2012. L'impact de ce mauvais paiement touche tous les salarié-es en poste, tous les salarié-es qui ont été assigné-es sur ce poste ou qui y ont fait du surtemps.

Le deuxième grief porte sur d'autres mauvais taux payés à d'autres salarié-es que ce soit pour des heures de surtemps converties en temps compensatoire, la rétroactivité lors d'une promotion d'une classe à l'autre à l'entretien ou tout simplement, des mauvais taux payés lors d'assignations temporaires et autres.

Impact pour les membres

Ces « problèmes » de paye ont un impact fiscal, un impact sur le taux de vacances, sur le paiement d'assurances-salaires lors de maladies, sur les heures de surtemps compensatoires, sur les contributions employeur-employé dans notre fonds de pension Bâtirente et sur le surtemps.

Il est plutôt particulier de constater que pendant que la compagnie se préoccupe du suivi serré de ses budgets dans tous les départements alors qu'elle est silencieuse concernant les « problèmes de payes » affectant nos budgets familiaux. Pourquoi ?

Enquête syndicale

Pour nous aider à bien documenter l'enquête syndicale, veuillez S.V.P. contactez le bureau du syndicat (poste 2218) ou vous présenter au bureau avec vos talons de payes de toute l'année afin que nous puissions vérifier votre dossier.

La direction des finances est responsable

C'est la direction des finances qui est responsable du système de paye à l'usine. C'est à elle que revient la responsabilité de mettre un système de payes avec des mécanismes d'autocontrôles afin d'éviter de tels dérapages. De plus, dans sa recherche de solutions, la direction des finances se doit d'être à l'écoute des solutions apportées par les salarié-es du Syndicat des employé-es de bureau tout comme elle est à l'écoute des membres du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield en ce qui à trait aux solutions des problèmes de production. Ce n'est que de cette façon que la situation sera résolue.

L'emploi, une priorité syndicale...



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD
350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6



Tél.: 450 377-7823 • Fax : 450 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@can-gd-ots.com